

Pour certains, le travail n'empêche plus la pauvreté

Marie-Odile Gilles et Michel Legros

Depuis le développement de la société industrielle, l'accès au travail est progressivement apparu comme le moyen le plus efficace pour éviter la pauvreté. Cet objectif a été atteint au cours des Trente Glorieuses. Une législation sociale garantissait un salaire minimum et protégeait le salarié de la rupture brutale de son contrat de travail. Ce modèle a évolué au cours des dernières années et, à nouveau, pauvreté et activité ne sont plus incompatibles. Le développement de formes précaires d'emploi fait qu'une personne peut avoir un travail et rester pauvre. Que cette situation résulte, pour une large part, des politiques d'aide à l'emploi n'est pas le moindre des paradoxes de la période actuelle.

Dans le cadre d'un programme d'évaluation des politiques publiques, le Conseil Economique et Social a demandé au CRÉDOC de réaliser une enquête auprès d'un large échantillon de personnes en situation de grande pauvreté dont sont extraits les résultats présentés ici.

Ces résultats montrent d'abord qu'une personne rencontrée sur cinq, dans cette enquête, est à la fois active et pauvre. Ils indiquent toutefois que cette activité, même précaire, permet d'éviter le basculement dans les formes les plus lourdes de la pauvreté. Le sous-emploi est ici une façon de ne pas perdre le contact avec les autres et de conserver l'espoir de s'extraire durablement de la pauvreté même si cela apparaît bien plus difficile aujourd'hui qu'hier.

Etre pauvre et avoir un travail

Pour enquêter sur la grande pauvreté, le CRÉDOC est allé à la rencontre de 754 personnes dans un échantillon de lieux habituellement fréquentés par des personnes en difficulté : centres d'hébergement, quartiers défavorisés, zones caravanes, services associatifs ou même sur le quai du métro parisien ou dans des gares. Inactives, invalides, à la recherche ou non d'un emploi, la majorité des personnes rencontrées se situaient en dehors de toute relation de travail. Toutefois, près d'une personne sur cinq a indiqué travailler de manière régulière et dans un cadre légal. C'est à ces personnes et plus particulièrement à l'articulation entre l'emploi et la pauvreté que l'on va s'intéresser ici. Il s'agissait d'habitants de quartiers dégradés (38 %), de

résidents de CHRS (Centres d'hébergement et de réadaptation sociale) (20 %) ou de personnes rencontrées dans des services associatifs divers (soupes populaires, services sanitaires...). La part de personnes étrangères était nettement sur-représentée dans ce groupe d'actifs qui comportait, par ailleurs, comme dans l'ensemble de l'échantillon, autant de personnes en couple que d'isolées.

Le tiers de ces salariés occupe un emploi stable avec un contrat de travail à durée indéterminée, 30 % bénéficient d'un contrat aidé ou d'un stage rémunéré, 19 % ont un contrat à durée déterminée, les autres travaillent à leur compte ou sont sans contrat. Les formes de travail au noir ne sont pas très importantes. Seules 7 % des personnes ont indiqué effectuer des travaux non déclarés. Il s'agit principalement d'hommes (71 %), sans enfants (62 %).

Une personne sur cinq est à la fois pauvre et employée

	Effectifs	%
Ayant un emploi ¹	138	18
Au chômage ²	323	43
Inactif ³	287	38
Sans réponse	6	1
Total	754	100

1- Ayant un emploi = salarié + à son compte + aide familial + en longue maladie + en congé maternité + en stage de formation
2- Au chômage = en attente d'un stage + recherche travail
3- Inactif = étudiant + en invalidité + à la retraite ou en préretraite + au foyer + sans travail et ne cherchant pas à en obtenir + autres

Source : enquête Pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Une majorité de contrats précaires

Situation	Type de contrat	Effectifs	%	
A son compte		8	6	
	Salarié	CDI	48	35
		CDD	26	19
Contrat aidé		28	20	
	Pas de contrat	14	10	
En stage		14	10	
Total		138	100	

Source : enquête Pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Des activités salariales peu lucratives

Si près d'une personne rencontrée sur cinq travaille, la part de celles disposant d'un revenu provenant d'une activité professionnelle atteint près du tiers de l'échantillon lorsque l'on prend en compte l'existence des conjoints. Toutefois, aucun couple ne reçoit les deux salaires qui lui auraient permis de sortir de la pauvreté. Le salaire moyen est inférieur au SMIC (4 320 F au lieu de 4 720 F net au moment de l'enquête). Cela s'explique par le fait que de nombreux salariés travaillent dans le cadre d'un contrat aidé ou d'un emploi à temps partiel.

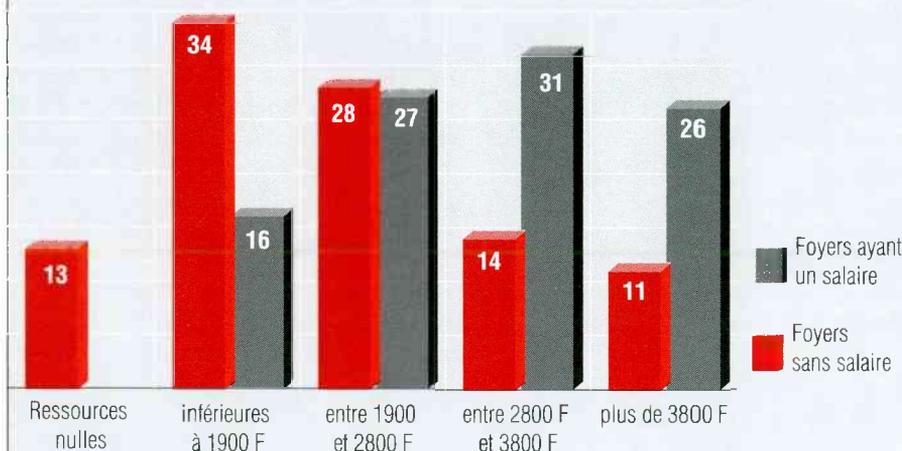
Proportion de personnes en recherche d'emploi ayant effectué des démarches pour trouver un emploi		
Types de démarches	Effectifs	%
Démarches ANPE	236	73
Démarches directes auprès d'employeurs	184	57
Réponses à des annonces	182	56
Appel aux relations personnelles	167	52
Démarches auprès d'agences d'intérim	158	49
Démarches auprès d'assistantes sociales	96	30
Démarches auprès d'associations	85	26
Démarches auprès de missions locales	40	12

1- Les personnes interrogées peuvent avoir déclaré effectuer plusieurs démarches différentes

Source : enquête Pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Des ressources moyennes en général plus élevées pour les foyers ayant un salaire

en % (ressources par unité de consommation)



Exemple de lecture : 34 % des foyers sans salaire ont déclaré des ressources mensuelles par unité de consommation inférieure à 1 900 F ; ce n'est le cas que pour 16 % des foyers ayant un salaire.

Source : enquête Pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Si les salaires directs sont faibles, les salaires différés le sont également. Les pauvres ne vivent pas des allocations chômage. Seules quelques personnes reçoivent des indemnités de chômage et leur montant mensuel moyen n'atteint pas 3 000 F. L'absence de travail antérieur, le fait de n'avoir pas travaillé suffisamment de temps et, surtout, l'allongement du temps de chômage sont les causes principales de ce faible apport des allocations chômage.

En règle générale, le fait d'avoir un salaire garantit des ressources moyennes par unité de consommation plus élevées,

mais cela n'est pas systématique. Ainsi, il peut arriver que l'association de travaux au noir et de prestations sociales assure des revenus supérieurs à ceux obtenus par un emploi salarié. Cela est particulièrement vrai dans la tranche de revenus la plus forte.

Les salariés, un groupe particulier de pauvres

Le fait d'avoir un emploi, même précaire, est d'abord fortement corrélé avec le niveau scolaire. Les personnes ayant un

bas niveau de qualification, ou un diplôme peu élevé ou ayant eu une scolarité courte se retrouvent plus proches des inactifs. L'âge se répartit aussi régulièrement selon l'activité : les plus jeunes sont plutôt du côté des actifs et des niveaux scolaires les plus élevés, les plus âgés sont proches des invalides et possèdent des niveaux de qualification particulièrement bas. Les moins de 25 ans font exception car ils sont très peu nombreux à posséder un emploi. L'état de santé déclaré par les personnes enquêtées est nettement corrélé à l'activité professionnelle. Plus l'état de santé est dégradé et moins les personnes sont en activité, elles sont alors sans travail, voire en invalidité, et ne cherchent plus à obtenir une activité. Ainsi, parmi l'ensemble de la population pauvre, les personnes qui bénéficient d'un salaire ne sont pas totalement semblables aux autres. Elles se distinguent de autres personnes en situation de pauvreté parmi lesquelles on peut identifier des groupes plus homogènes : familles sans activité déclarée, plutôt âgées, vivant en caravane ou en habitat de fortune ; personnes en invalidité, âgées, malades, isolées, résidant dans des garnis ou sans abri ; ou enfin, jeunes au chômage, en bonne santé, hébergés dans leur famille ou en CHRS, avec parfois un niveau de scolarité plus élevé. Si les personnes en activité se situent en-dessous des seuils de pauvreté, les revenus qu'elles tirent du travail leur permettent cependant de ne pas appartenir aux groupes les plus pauvres.

La probabilité pour ces autres personnes pauvres d'accéder, elles aussi, à un travail reste faible. La moitié des personnes pauvres est au chômage ou en attente d'un stage ou d'un emploi, mais continue

à rechercher activement un emploi. Les autres personnes, près de 30 % de l'échantillon de cette étude, semblent en revanche déconnectées du monde du travail. Une partie, près de 20 % se mettra éventuellement à chercher du travail si elle le juge nécessaire (femme au

foyer ou personne sans travail ne cherchant pas à en obtenir). Enfin, les derniers, environ 10 %, proches de l'invalidité, ne réintégreront probablement jamais le monde du travail.

Une famille restreinte, en activité instable, logée en HLM

Cet homme de 51 ans a été rencontré dans une association. Il a d'ailleurs affirmé que c'était la première fois qu'il y venait, et qu'il ne savait pas exactement ce qu'il en attendait.

Il est marié et a trois enfants. Actuellement, il effectue un CES comme agent administratif. Avant cela, il semble qu'il ait perdu un emploi qu'il occupait depuis longtemps. Il est resté un certain temps au chômage avant le CES. Pendant cette période de chômage, il a eu l'occasion de faire un stage de six mois dans le magasinage. A cette occasion, il a d'ailleurs passé le permis cariste pour pouvoir conduire les chariots motorisés.

Il est allé à l'école jusqu'en troisième. Il a d'ailleurs paru vexé que l'on puisse lui demander son niveau en lecture, écriture et calcul...

« (Avez-vous des problèmes en lecture ?) Avec mon niveau, ce n'est pas la peine de me poser cette question ! (vous lisez vite ?) Je vous dis, avec mon niveau, ce n'est pas la peine de me poser cette question, je répondrai pas, là, vous mettez ce que vous voulez, parce que c'est bête ! Si, vous savez quand on fait l'école aujourd'hui, de mon temps après la troisième, peut-être pas aujourd'hui... »

Ses trois enfants poursuivent leur scolarité, sans jamais avoir connu de difficultés particulières. La fille va passer le bac cette année. Leur père s'est particulièrement intéressé à leur travail et faisait même partie d'une association de parents d'élèves.

Sa femme travaille et est payée au SMIC. De plus, ils perçoivent 500 F de prestations familiales. Mais ils ont contracté un gros crédit, auprès d'un organisme de crédit privé. Ils doivent payer 1 000 F par mois.

A l'origine, il était même prévu qu'ils versent 2 000 F chaque mois. Mais ils n'arrivaient pas à s'en sortir et l'organisme a revu le montant des mensualités à la baisse.

A cause de ces remboursements, les fins de mois sont difficiles. En ce moment, ils ont des loyers à payer en retard. Ils sont logés en HLM. Ils ont essayé de demander une aide pour le paiement du loyer.

« Je l'ai demandée, mais je ne l'ai pas obtenue. On me l'a pas accordée, je sais pas pourquoi, j'avais demandé aux ASSEDIC. Mais il y a deux ans de cela, les ASSEDIC m'avaient accordé une aide. Comme j'avais des problèmes et tout, on m'avait convoqué à la préfecture et de là-bas, on m'avait conseillé d'essayer de faire un dossier auprès des ASSEDIC. »

Par contre, ils ont obtenu une aide pour payer les factures d'eau et d'électricité.

Il sont couverts par la Sécurité sociale, mais n'ont pas de mutuelle. Ils n'ont eu aucun déboire particulier avec le monde médical, mais ils y ont peu recours.

Cette famille a traversé une période difficile avant que le père ne trouve ce CES. Heureusement, sa femme a toujours gardé son emploi, ce qui leur a permis d'arriver à s'en sortir. Leur situation s'est plutôt améliorée depuis qu'il travaille, mais ce travail est à mi-temps et il doit se terminer l'année prochaine...

C'est donc un équilibre bien précaire qu'ils ont atteint.

Les politiques sociales jugées sévèrement pour accéder à l'emploi

Pour accéder à une activité, les personnes rencontrées ont utilisé le service public de l'emploi. Les personnes en activité sont peu satisfaites de l'ANPE à laquelle elles reprochent une absence de proposition d'emploi. Par ailleurs, seulement une personne sur trois à qui l'ANPE a proposé un poste a effectivement été embauchée. Il s'agissait d'un emploi de courte durée.

Contrairement à l'ANPE, l'évocation des missions locales suscite pour eux peu de commentaires négatifs. La seule critique est adressée par les plus de 25 ans qui ne peuvent plus bénéficier des propositions de stage ou d'emploi fournies par les missions locales. En activité ou encore en recherche d'emploi, les jeunes sont nombreux à avoir été dans une mission locale (67 %).

Si les stages ont concerné plus de la moitié de la population rencontrée, ils se révèlent peu efficaces pour permettre l'accès au travail. Une personne sur cinq considère même que cela ne lui a rien apporté. Remarquons tout de même qu'une sur quatre a obtenu un travail stable à l'issue d'un stage et une sur six a décroché un petit boulot d'une durée inférieure à six mois. Enfin, les personnes en situation d'emploi précaire sont particulièrement nombreuses à avoir fait un stage.

Une personne sur cinq percevant un salaire bénéficie d'un contrat aidé. Il s'agit principalement d'un Contrat Emploi-Solidarité (CES). On trouve également, mais à un degré moindre, des Contrats de Retour à l'Emploi. Si les aides pour l'accès à l'emploi sont peu valorisées, en revanche, les personnes qui disposent d'un contrat aidé en éprouvent une réelle satisfaction. Elles considèrent que leur situation s'est améliorée depuis l'obtention de cet emploi. Toutefois, le faible niveau de rémunération des CES, induit par le fait qu'il s'agit d'un emploi à temps partiel, constitue un des problèmes majeurs soulevés par les personnes rencontrées. Par ailleurs, celles qui ont déjà fait un CES regrettent de ne pouvoir en obtenir immédiatement un second. Ce sont les seules propositions d'emploi qu'elles pouvaient espérer obtenir.

Ces mesures atteignent principalement les jeunes : 35 % des bénéficiaires ont

moins de 30 ans et 8 % plus de 50 ans. Le fait que plus des deux tiers des bénéficiaires aient suivi au moins un stage de formation avant l'accès à l'emploi aidé montre bien qu'il existe désormais entre l'emploi salarié et l'absence de travail un véritable tiers secteur de l'emploi social avec ses filières spécifiques.

L'aspiration au travail demeure une caractéristique dominante de la population pauvre

Si l'accès à un travail ne permet pas forcément de sortir de la pauvreté, l'activité empêche un basculement dans les difficultés les plus extrêmes. Cette perception du rôle du travail est très forte pour les personnes interrogées dont près de la moitié fait de l'accès à l'emploi une priorité pour sa vie future. Le travail est cité, en priorité, par 44 % des personnes interrogées avant le logement (33 %) ou simplement l'amélioration des ressources (20 %). C'est donc essentiellement le retour à l'emploi qui est considéré comme la solution à toutes les difficultés. L'accès au travail est vécu comme l'élément pivot qui permet ensuite d'accéder à tout le reste : le logement, les finances, la protection sociale et permet éventuellement de ressouder les familles dissoutes. Cette valorisation du travail se traduit dans la population pauvre par des com-

portements de recherche d'emploi. Ainsi, en dépit des critiques qu'ils lui font, les demandeurs d'emploi recourent fortement à l'ANPE.

Entre 30 et 55 ans, 77 % des demandeurs d'emploi utilisent ses services. Nombreux sont ceux qui font également des démarches auprès des employeurs, des agences d'intérim ou répondent à des annonces. Pour les personnes pauvres, le travail reste un idéal à atteindre. ■

Les domaines à améliorer en priorité du point de vue des personnes enquêtées

	Effectifs	%
Un travail	333	44
Un meilleur logement	156	21
De l'argent	152	20
Un logement même précaire	95	13
La santé	21	3
Des papiers et démarches	21	3
Récupérer ses enfants	11	2
Le mariage	11	2
Retourner au pays	3	0
Autre	42	6
Ne sait pas	29	4
Total	754	118¹

1- Le total est supérieur à 100 %, une même personne ayant pu donner plus d'une réponse

Source : enquête Pauvreté CRÉDOC - CES 1995

La méthodologie de l'enquête

La méthode utilisée dans cette enquête part du constat qu'il n'existe pas de fichier à partir duquel il serait possible de construire un échantillon de personnes pauvres. En revanche, ces personnes pauvres ne se rencontrent pas n'importe où. Il est donc possible d'isoler des lieux dans lesquels la proportion de personnes en situation de pauvreté est particulièrement élevée. Les 754 personnes interrogées dans cette enquête ont été rencontrées dans des centres d'hébergement, des quartiers défavorisés, des zones caravanes, des services associatifs ou même sur le quai du métro parisien ou des gares. Ces différents sites étaient disséminés dans dix départements, répartis sur l'ensemble du territoire français. Par construction, la population enquêtée comprenait autant de personnes seules que de familles.

Les personnes ont été interrogées en face à face en utilisant une technique originale associant la réponse à un questionnaire à des phases d'entretien non directif.

Le protocole de cette enquête a été soumis au Conseil Scientifique de l'Évaluation qui en a approuvé les principes généraux.

3615-3616 CRÉDOC

(1,29 F la min)

Les principaux chiffres des enquêtes du CRÉDOC sur les opinions, les modes de vie et la consommation des Français.

Pour en savoir plus

• Marie-Odile Gilles, Michel Legros, *Politiques sociales à l'épreuve de la pauvreté*, CRÉDOC, coll. des rapports, n°159, avril 1995, 327 F TTC, port compris.

• Marie-Odile Gilles, Michel Legros, *Politiques sociales à l'épreuve de la pauvreté, entretiens et paroles*, CRÉDOC, coll. des rapports, n°161, septembre 1995, 345 F TTC, port compris.

Ces deux rapports sont disponibles au CRÉDOC sur simple lettre de commande auprès de Brigitte Ezvan (40 77 85 04).

• Avis présenté par Geneviève de Gaulle-Anthonioz, « La grande pauvreté, évaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté », Conseil Economique et Social, *Journal Officiel*, 1995, n°4277, 185 F TTC.

CRÉDOC

Consommation et Modes de Vie

Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC)

Directeur de la publication : Robert Rochefort

Rédacteur en chef : Yvon Rendu

Relations publiques : Brigitte Ezvan

142, rue du Chevaleret, 75013 Paris
Tél. : (1) 40 77 85 01

Diffusion par abonnement uniquement
180 francs par an
Environ 10 numéros

Commission paritaire n° 2193
AD/PC/DC